



Sommaire

Plan de « reprise » d'activité – Référé !	1
Elections des Présidents et des membres de commissions du CSEE	1
Formation des élus – Quel mépris !	1
Point de situation sur les mesures d'accompagnement du déconfinement progressif décidé par le gouvernement .	2
Information sur le bilan des dimanches travaillés en 2019	2
Vos représentants.....	2

Plan de « reprise » d'activité – Référé !

✓ Information

Les élus SUD - CFDT - CGTM CGTG et UTT-UGTG avaient donné mandat au secrétaire pour ester en justice. Le mercredi 3 juin la justice a rendu son délibéré. Le CSEE a été débouté car irrecevable.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE CGC avait voté « CONTRE » cette plainte proposée par le bureau du CSEE.

Elections des Présidents et des membres de commissions du CSEE

✓ Consultation

Les présidents et membres de la **Commission Emploi, formation, égalité professionnelle, Commission Handicap et Commission Economique et évolution des marchés** ont été présentés au vote et élus à l'unanimité. Retrouvez la liste de vos représentants au chapitre correspondant.

Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC engagés dans ces commissions veilleront à vous informer de leur bon fonctionnement.

Cependant, ils s'interrogent sur la non mise au vote de la commission ASC...

Cette commission est la plus connue des salariés : la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles) n'est toujours pas mise en place, alors que compte tenu de la nouvelle configuration de l'instance, qui regroupe aujourd'hui les salariés de la DOAG et d'OCA, une réelle harmonisation des outils et des prestations est absolument nécessaire. Ceci doit être discuté au niveau du bureau du CSE (CGTM CGTG + CFDT) et validé par les élus.

Sans cette commission, aucune avancée n'est possible. La CFE-CGC souhaite agir et commencer à travailler pour vous comme il se doit, et débloquer cette instance. **Nous attendons depuis + de 7 mois !**

Formation des élus – Quel mépris !

✓ Consultation

Résolution CFE-CGC :

Chers collègues,
La CFE-CGC souhaite vous rappeler que la formation économique des membres du CSEE est une obligation légale dans les entreprises de plus de 50 salariés, pour les membres élus pour la première fois, mais également pour les élus ayant renouvelé leur mandat (article L. 2145-11 du Code du travail).

Ce principe a été réaffirmé et complété dans l'article 25.1.1 du dialogue social du 13 mai 2019. Il stipule que « conformément à l'article L. 2315-63 du Code du travail, les membres titulaires élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours.

Nous souhaitons que l'accès à cette formation soit aussi étendu aux membres suppléants et aux RS du CSEE élus-désignés pour la première fois.

Cette formation est dispensée par des centres rattachés aux OS de l'UES ou par l'un des organismes agréés par l'autorité administrative compétente. Les frais pédagogiques et les frais de déplacement (transport, hébergement, restauration...) sont

pris en charge par le budget de fonctionnement du CSEE. Les autres modalités de mise en œuvre de cette formation sont celles définies par le Code du travail.

Concernant la CFE-CGC, nous avons choisi l'IDSEDT (l'Institut Des Savoirs Et Des Talents), comme organisme de formation.

M. le Président, la CFE-CGC vous prie de bien vouloir mettre au vote cette résolution.

Analyse de la CFE-CGC

Nous regrettons à nouveau l'entêtement des représentants de SUD, CFDT, CGTM CGTG, UTT UGTG et FO à refuser de mettre en place les formations pour les élus.

Ces formations sont plus que nécessaire pour que nos élus soient formés dans les plus brefs délais, afin de se professionnaliser et ainsi **apporter une valeur ajoutée à leurs compétences au service des salariés.**

Vote des élus sur la résolution :

- POUR : CFE-CGC
- CONTRE : SUD - CFDT - CGTM CGTG - UTT-UGTG - FO

Point de situation sur les mesures de déconfinement progressif

✓ Information

Le planning de nettoyage et de désinfection des sites ainsi que le marquage a été de nouveau présenté en séance. De même que le planning de nettoyage et de désinsectisation des boutiques et le marquage.

Un état des stocks matériels de protection établi à la date du 10 juin 2020 a été présenté.

Les moyens alternatifs sont préconisés avec des différentes organisations choisies par les managers.

Information COVID19 Guyane

Le personnel doit faire face à l'épidémie qui est repartie à la hausse et doit s'adapter aux horaires à cause des directives préfectorales qui imposent le couvre-feu.

Analyse de la CFE-CGC

Au vu de la situation de la crise sanitaire sévissant en Guyane, la CFE-CGC a interpellé la Directrice de la DVDC concernant les conditions défavorables dans lesquelles les CC en requalification travaillent actuellement.

Or, le conseiller est actuellement contraint de venir en boutique et de s'installer sur la position back office qui est située dans l'espace de vie. Dans la situation actuelle, il est

pourtant préconisé de prioriser le télétravail dès que faire se peut, or cette mission peut parfaitement se faire à distance.

Nous rappelons que l'exiguïté des espaces de vie dans les boutiques ne favorise pas les gestes barrières et les distanciations sociales entre collègues, et qu'il est inapproprié d'y faire travailler un collègue qui pourrait faire ce travail de chez lui.

Par exemple :

- Appeler avec un masque : difficulté à se faire entendre par le client, du coup les conseillers enlèvent leur masque et ne sont plus dans la capacité à respecter les consignes de sécurité,
- Espace exigu qui ne permet pas de respecter les règles de prévention requises,
- Espace où les CC sont censés se détendre donc difficulté pour le CC en requalification de faire son travail sans un dérangement mutuel,
- Espace qui est constamment investi par les CC qui se lavent les mains après chaque client,
- Etc.

Information sur le bilan des dimanches travaillés en 2019

✓ Information

Sur l'année 2019, les boutiques de la DVDC ont été ouvertes le dimanche **uniquement** dans les Centre Commerciaux.

La Direction ayant fait le choix de n'ouvrir au maximum que 5 dimanche dans l'année en sélectionnant les dimanches qui les intéressaient par rapport au dynamisme commercial de la zone (Parfois il est préférable de ne pas ouvrir compte tenu du faible retour en termes de business).

Bilan des ouvertures dominicales 2019 – vision économique et résultats en valorisation : La DVDC a réalisé sur l'année 2019 un CA (valo) de 50 069 906 avec 29% réalisé sur la période de fin d'année. Pour information sur le dimanche 22 décembre il a été réalisé 125 371 de valo. Le poids du

dimanche, tant pour les flux que pour la valo, étant fortement lié à la période commerciale.

La DVDC ne fixe pas d'objectifs spécifiques par boutique pour les dimanches. C'est en période de fin d'année que les dimanches pèsent le plus dans les résultats de la semaine.

Côté Ressources Humaines : Le travail du dimanche a fait l'objet d'un suivi particulier par la ligne managériale. Un rappel des règles de gestion des dimanches travaillés a été fait en début d'année auprès des directeurs de secteur Vente.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC a bien insisté sur le fait que les dimanches travaillés restent sur la base du volontariat en accord avec le manager.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :

- Diane **ETIENNE ROUSSEAU** (Baie Mahault)
- Eric **DRANE** (Baie Mahault)
- Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahault)
- Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)

Vos Élus CSE suppléants :

- Marie **LORET** (Rémire Montjoly)
- Theyre **CHARABIE** (Baie Mahault)

Votre Représentant Syndical : Gérard CABALD

Vos représentants de proximité

AEC Joelle **JACQUENS** (Fort de France)

AVSC Eddy **CITADELLE** (Baie Mahault)

DTAG Gérard **CABALD** (Baie Mahault)

DVDC Marie **LORET** (Rémire Montjoly)

Vos représentants CSSCT

Client AG Gaëtan **ABSALON**

Réseaux et SI Eric **DRANE**

Vos représentants dans les commissions thématiques

Emploi Formation Egalité Professionnelle

Rodolphe **CALONNE**

Handicap :

Christine **DUFAY**

Economie et Evolution des Marchés :

Christian **ROSEMOND**